

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



AVRIL - JUIN 2018 N° 152

Veritas a Deo - Veritas a populo

Bien chers fidèles,

Nous entendons ces dernières semaines beaucoup être évoquée la question de la limitation de la vitesse sur les routes secondaires afin de réduire le nombre d'accidents mortels sur les routes : 3.500 par an, soit 17.500 sur un quinquennat. Qui ne serait pas évidemment choqué d'un tel chiffre ? Il ne m'appartient évidemment pas ici de discuter de cette mesure gouvernementale, mais tout simplement de souligner une grande contradiction. En même temps que l'on désire noblement diminuer le nombre des accidents mortels sur nos routes secondaires de France, les chiffres annoncent toujours 210.149 avortements en France en 2016, et l'assemblée nationale et le gouvernement se préparent à une loi sur l'euthanasie. Contradictions ? En fait, dans l'esprit moderne pas tant que cela !

Sur quoi repose aujourd'hui (faussement) toute décision ? **Sur le consensus universel**, d'où les Etats généraux organisés en France avant toute révision des lois bioéthiques. C'est le cas actuellement.

Le Président de ce Comité Consultatif National d'Ethique explique en effet qu'il « *s'agit de construire une intelligence collective et partagée, ce qui n'est pas facile* ». Et il ajoute : « *L'un des objectifs est d'arriver à un équilibre entre les avancées de la science et les avancées de la société. (...). Entre les innovations de la science et celles de la société, il n'y a pas de bien et de*

mal. Il y a un équilibre à trouver qui doit s'inscrire dans la notion de progrès. (...). Il y a une série de valeurs qui peuvent évoluer. La notion de valeur est relative. Il n'y a pas de valeur absolue. »¹

Mais quelles sont donc les racines d'une telle pensée ?²

Le protestantisme avait déjà constitué une attaque très dure contre l'Eglise et causé une déchirure profonde de la chrétienté au XVI^e siècle, mais il n'est arrivé à pénétrer les nations catholiques du venin de son naturalisme politique et social que lorsque cet esprit sécularisant a atteint les universitaires, puis ceux qu'on appela les Philosophes des Lumières qui ont définitivement séparé Loi divine et loi humaine naturelle.

Pour la philosophie et la théologie chrétienne, « *la loi naturelle n'est rien d'autre que la participation de la loi éternelle dans la créature raisonnable.* » (I^a II^{ae} 91,2).

Descartes commence à poser un hiatus entre le droit divin et le droit humain naturel, les universitaires et les juristes ne tarderont pas à pratiquer la même césure. Paul Hazard, dans *la crise de la conscience européenne*, résume ainsi la pensée de Grotius (1625) : affirmation d'un droit divin, affirmation d'un droit naturel, tout en en séparant les deux termes, pour tenter de les concilier après coup, tentative qui à elle seule suppose l'idée d'une rupture. Le juriste



Pufendorf (1675) et le philosophe Locke (1689) achèveront la sécularisation du droit naturel. Ainsi la philosophie des Lumières imagine un état de nature qui n'a plus rien à voir avec le réalisme de la philosophie chrétienne et culmine dans le mythe du bon sauvage de Jean-Jacques Rousseau.

La loi naturelle se réduit alors à un ensemble de sentiments que l'homme a de lui-même et qui sont partagés par la plupart des hommes.

Voltaire résumera la question en quatre vers :

- Qu'est-ce que la loi naturelle ?
- L'instinct qui nous fait sentir la justice.
- Qu'appellez-vous juste et injuste ?
- Ce qui paraît tel à l'univers entier.

La vérité est désormais dans le peuple. Elle devient évolutive ! Un tel aboutissement est le fruit d'une raison déboussolée qui, dans sa soif d'émancipation d'avec Dieu et sa révélation, a coupé avec les principes de l'ordre naturel, que rappelle la révélation divine surnaturelle et que confirme le magistère de l'Eglise. La séparation de la Foi et de la raison initiée par le protestantisme, la renaissance et

la philosophie des Lumières, ne pouvait qu'entraîner la séparation du pouvoir civil du pouvoir de l'Eglise par la Révolution.

De fait, rejetant l'ordre surnaturel, l'esprit moderne en vient à rejeter logiquement (mais faussement) l'ordre naturel. Il se trouve désormais démuné pour régler vraiment les questions qui naissent naturellement au jour le jour dans la société.

Que faire alors ? La devise des chartreux est très éclairante sur cette question : *Stat crux dum revolvitur orbis, seule la croix demeure pendant que la terre tourne*. En ce temps de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur, cette devise nous rappelle l'impérieuse nécessité de recourir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire de recommencer à accepter cette primauté du droit divin qui seul permettra de donner au droit humain la tranquillité de l'ordre, celle que nous apporte la Résurrection de Notre-Seigneur qui ne cesse de dire à ses apôtres, *Pax tecum*.

Abbé Patrick Verdet, Prieur

¹ Article de Valeurs actuelles, 3 mars 2018.

² *Ils l'ont découronné*, par M^{RF} Lefebvre, p. 7

La sainte onction des malades : Extrême-onction ou onction in extremis ?

Les mentalités changent peu à peu ; toutefois l'habitude demeure vivace encore de faire venir le prêtre, en toute urgence, pour oindre avec l'huile sainte le malade comateux qui vit ses dernières heures. Sans doute le cas peut légitimement se présenter lorsque des accidents imprévisibles font basculer en un instant de la vie à la mort. Mais en dehors de ces événements tragiques, il n'est pas souhaitable de retarder indûment les saintes onctions.

A l'origine de cette manière erronée de penser se trouve une longue pratique réservant plus ou moins exclusivement ce sacrement aux mourants. Cela ne doit pas nous scandaliser : l'histoire de l'Eglise connaît des périodes, parfois longues, où la discipline en vigueur n'est pas en parfaite adéquation avec la doctrine qu'elle expose. Il suffit de rappeler la décision de saint Pie X (1910), invitant les jeunes enfants ayant l'âge de raison, à s'approcher de

l'Eucharistie, et cela, à l'encontre d'une pratique opposée qui en bien des endroits existait depuis le 13^e siècle.

Témoin de cette coutume déjà ancienne, le nom donné au sacrement dénote la dernière extrémité : on



parlera désormais et presque exclusivement d'« extrême-onction ». Même si l'adjectif « extrême » ne possède pas toujours ce sens temporel dans les documents théologiques, c'est bien celui-ci, qui s'imprimera dans la mémoire collective du peuple chrétien, au point de constituer parfois un obstacle à la réception du sacrement, l'expression ayant un pouvoir incantatoire sur l'esprit de certains malades, qui veulent repousser, avec le terme de leur vie, la grâce du sacrement.

Pourtant, rien n'est plus contraire à l'esprit du Christ, tel qu'il nous est transmis dans le magistère de l'Eglise. Le concile de Trente déclare en effet « que



cette onction doit être faite aux malades, à ceux surtout qui sont en si grand danger qu'ils semblent arrivés au terme de la vie ; aussi est-il également appelé sacrement des mourants » (Doctrines sur le sacrement de l'extrême-onction, chapitre 3). Le texte est précis et nuancé : l'insistance sur les mourants n'est pas une exclusivité et la sainte onction peut et doit aussi s'appliquer aux malades.

Le rituel romain (Titre 5, ch. 1) précise que ce sacrement doit être donné « à ceux qui sont malades et en péril » (§ 1), avant de préciser qu'il ne peut s'agir que d'un « fidèle, qui ayant eu l'usage de la raison, est en péril de mort à cause de la maladie ou de la vieillesse » (§ 7). Si l'usage d'administrer le sacrement à des personnes du troisième âge en bonne santé est un vrai abus - comme cela se fait parfois aujourd'hui -, le mot péril cependant n'indique pas nécessairement l'imminence du danger ; il désigne un lien possible de cause à effet entre la maladie suffisamment grave et la mort qui peut s'en suivre. On notera aussi que l'état de vieillesse (proximité certaine de la mort en raison du seul âge de la personne), même sans maladie spécifique, est assimilé par le rituel à la maladie grave.

Quant à l'expression d' « extrême-onction », elle est utilisée par le concile de Trente comme un nom alors en usage. Mais, détail intéressant, le concile n'a pas voulu la canoniser et a préféré utiliser la tournure : « la sainte onction des malades ». S'inscrivant dans cette tradition, Pie XII reprend cette dénomination et évite même soigneusement l'expression d' « extrême-onction » : « L'Église enfin, comme une pieuse Mère, se tient auprès de ses enfants mis en danger de mort par la maladie ; si par l'onction sacrée des malades elle ne rend pas toujours la santé au corps mortel, selon le vouloir de Dieu, elle procure du moins aux âmes blessées un remède surnaturel » (*Mystici Corporis*, 1943).

Ces deux documents suffisent à relativiser l'expression d'extrême-onction. Si elle n'est pas à rejeter, il faut bien admettre qu'elle peut véhiculer une conception erronée de ce sacrement. La dénomination autorisée d'« onction des malades », moins chargée

symboliquement et plus efficace pastoralement, ne peut être taxée de modernisme, sous prétexte que le concile Vatican II la préfère. D'ailleurs, l'huile sainte, qui sert exclusivement pour ce sacrement, s'est toujours dénommée « *oleum infirmorum* », ce qui se traduit en bon français par « huile des malades ».

Outre ces témoignages qui ont toute l'autorité de l'Église, trois raisons montrent non seulement la légitimité, mais encore le bienfait de proposer et de conférer le sacrement de l'extrême-onction à ceux qui entrent dans un état grave de maladie.

*

La première raison est d'ordre doctrinal. Elle s'appuie sur l'enseignement de l'Église, qui repose en grande partie sur le témoignage - primitif, étonnamment précis et pour cette raison, si précieux - de saint Jacques : « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Église et que ceux-ci prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le rétablira, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés » (Jc 5, 14-15).

A partir de ce texte scripturaire, le concile de Trente explique l'effet salutaire de la sainte onction des malades : ce sacrement donne la « grâce du Saint-Esprit dont l'onction nettoie les fautes, si certaines sont encore à expier, et les séquelles du péché ; elle soulage et fortifie l'âme du malade, suscitant en lui une grande confiance en la miséricorde divine. Allégé par cette grâce, le malade d'une part supporte plus aisément les difficultés et les peines de la maladie, d'autre part résiste plus facilement aux tentations du démon qui cherche à le mordre au talon, parfois enfin, obtient la santé du corps, quand cela est utile au salut de l'âme » (Doctrines sur le sacrement de l'extrême-onction, chapitre 2).

La lecture de ce texte ne peut laisser aucun doute sur la grâce spécifique de ce sacrement : elle n'est pas, à proprement parler, la grâce d'une bonne mort, mais



le secours de Dieu, pour la vie présente, destiné à soulager et sauver tous ceux qui peinent dans les épreuves physiques et morales d'une maladie grave. Ceci est d'ailleurs confirmé par l'habitude reçue dans l'Eglise de ne pas conférer les saintes onctions aux condamnés à mort. Si ces derniers éprouvent sans aucun doute les angoisses de la mort, ils ne sont pas pour autant des malades. L'Eucharistie, reçue comme viatique, les accompagne et les fortifie dans leurs derniers moments, mais l'extrême-onction n'est pas faite pour eux. Si on peut affirmer que ce sacrement fortifie l'âme dans son agonie, c'est donc seulement dans la mesure où ce dernier combat est la conséquence naturelle d'une maladie grave.

*

Le rituel de l'extrême-onction confirme ces conclusions doctrinales. Les trois prières, qui suivent les onctions d'huile sainte sur les paupières, les oreilles, les narines, les lèvres et les mains du malade, manifestent le désir de le voir se relever de ses infirmités.

Lisons successivement ces trois demandes, que le prêtre présente à Dieu : « Rendez-lui pleinement, par votre miséricorde, la santé spirituelle et corporelle, afin que guéri par le secours de votre bonté, il soit capable de reprendre ses tâches habituelles ». « Que l'épreuve le purifie et qu'il se trouve par vos soins rendu à la santé ». « Délivrez votre serviteur de la maladie, rendez-lui la santé ; que votre main le relève, que votre force l'affermisse, que votre puissance le protège et, avec toute la prospérité qu'on peut désirer, rendez-le à votre sainte Eglise ».

Si les rites liturgiques expriment véritablement l'intention du Christ, il faut en conclure que ce sacrement, dans l'esprit de l'Eglise, doit être habituellement donné à des malades, qui n'en sont pas encore arrivés à leurs dernières extrémités. Dans le cas contraire les prières ci-dessus n'auraient aucun sens ; pire, elles seraient d'une pieuse hypocrisie, voire d'une cruelle ironie. De sorte que le prêtre, à qui il arrive d'extrémiser *in extremis*, n'ose même plus dévoiler à la famille qui entoure le mourant, le contenu des prières qu'il a dites...

*

Enfin un minimum de psychologie et d'expérience confortent ces données traditionnelles sur l'onction des malades. Puisque - selon l'adage incontestable - « les sacrements sont pour les hommes », -



entendons : donnés pour le bien des âmes -, il convient d'être attentif aux souffrances des malades, envers lesquels le Christ n'a jamais manqué de porter secours.

Or la maladie grave, même si elle n'est pas encore pleinement développée et parvenue à son stade ultime, entraîne chez celui, qui en est atteint, de profondes souffrances morales. En vertu de l'étroite union de l'âme et du corps, toute maladie corporelle a aussi

une dimension spirituelle, qu'il n'est pas possible d'éviter. Outre le sentiment angoissant de solitude, la dépendance parfois humiliante, à laquelle le malade se trouve confronté, lui ouvre les yeux sur sa propre fragilité, qu'il n'avait guère encore soupçonnée. En laissant entrevoir à l'infirme sa disparition prochaine - ou du moins possible - de la terre des vivants, la maladie lui donne un avant-goût - parfois amer - de la mort.

Cette détresse spirituelle, dans laquelle nous plonge la maladie, est particulièrement présente dans les premiers temps de celle-ci, alors que les souffrances physiques ne se font pas encore pleinement sentir. Elles sont aussi plus douloureuses, parce que plus intérieures. C'est pourquoi le remède de l'Eglise - la « *medicina Ecclesiae* » comme l'appelle saint Césaire d'Arles - doit pouvoir s'appliquer au commencement d'une grave maladie.

Sans forcer la comparaison, il est éclairant de faire le parallèle entre cette double dimension, morale et physique, de la maladie et la double agonie de Jésus-Christ. Au jardin de Gethsémani, le corps du Christ n'a pas encore été violenté ; pourtant c'est déjà une agonie, que Jésus souffre. Portant dans sa chair le péché de l'humanité, le Christ connaît un combat acharné contre le Prince de ce monde. Un combat violent de la vie contre la mort, dont témoigne la sueur de sang. Comparée à l'agonie que le Christ a endurée sur la croix, après y avoir été cloué, celle du jardin des oliviers fut plus douloureuse, au dire de sainte Catherine de Sienne. Il est éloquent de remarquer qu'un ange vint reconforter le Christ (Lc 22, 43), non pas lorsqu'il était attaché sur la croix du Golgotha, mais lorsqu'il était à Gethsémani en proie au plus violent combat intérieur.

*

Sans dépasser les limites de notre sujet - à qui peut-on et/ou doit-on administrer les saintes onctions -, il reste à souligner que ce sacrement, comme les six autres, exige certaines dispositions, à commencer par

l'intention de recevoir le sacrement... C'est l'intention du malade, qui compte ; et non pas celle de son entourage. Nul prêtre ne peut faire l'impasse sur cette condition indispensable à la validité du sacrement. Naturellement, on peut la présupposer de la part d'un catholique baptisé et fidèle qui se retrouve du jour au lendemain incapable de communiquer. Mais face à un malade, qui ne veut pas du sacrement, il n'y a rien à faire.

Sur ce point, certains, trompés par leur zèle plutôt que par leur malice, s'imaginent plus ou moins inconsciemment, que le sacrement est comme un rite magique, qui permettrait de donner la vie éternelle même à celui qui n'en veut pas, ou pire, qui n'y croit pas. Les plus tenaces d'entre eux attendent même le coma pour demander au prêtre d'oindre le malade. Aussi dur que soit à supporter la vue d'un être cher, qui refuse jusqu'au bout la grâce de Dieu, l'administration de l'extrême-onction en un tel cas

deviendrait un véritable simulacre, Dieu ne pouvant donner la grâce, qu'à ceux qui y consentent.

Outre l'intention de recevoir le sacrement, une certaine préparation du malade s'impose, laquelle lui permettra d'en recevoir tous les fruits. Sacrement des vivants, l'onction des malades exige d'abord l'état de grâce. Aussi, dans la mesure du possible, une bonne confession est requise. Une lecture préalable, dans le missel, du rite sacramentel et des quelques explications assorties, permettra encore au malade de se préparer spirituellement et d'ajuster ses sentiments à ceux que lui suggère l'Eglise. Aussi simple qu'elle soit, cette préparation, peut demander du temps avant que le fidèle - surtout s'il est infidèle depuis longtemps... - mûrisse sa décision. C'est une raison supplémentaire pour penser aux saintes onctions suffisamment tôt, au risque de les faire dans la précipitation et sans aucune préparation.

Abbé Louis-Marie Berthe



Jeanne d'Arc

*Elle est montée au ciel ensemble jeune et sage
A peine parvenue au bord de son printemps,
Au bord de sa tendresse et de son jeune temps,
A peine au débarqué de son premier village.*

*Elle est montée au ciel après un premier stage
Plus que les trois ans du Seigneur Jésus-Christ,
Mais non moins entendue aux dons du Saint-Esprit
Que tant d'autres qui font un long pèlerinage.*

*Et l'autre dans le ciel n'a que l'âge qu'elle a.
Elle n'en a jamais eu qu'un sur cette terre.
Elle a le même au ciel dans la gloire et voilà
Ce que nous avons fait d'une enfant volontaire.*

*Et l'autre dans le ciel n'est qu'une jeune enfant
Telle qu'elle quitta des chemins de la terre.
Car cet homme d'Etat et ce chef militaire
Ne fut jamais qu'une humble et courageuse enfant.*

*Et ce grand général qui prenait des bastilles
Ainsi qu'on prend le ciel, c'est en sautant dedans
N'était devant la herse et parmi les redans
Qu'une enfant échappée à de pauvres familles.*

*Et ce grand général qui ramassait des bourgs
Comme on gaule des noix avec un grand épieu
N'était qu'une humble enfant perdue en deux amours,
L'amour de son pays parmi l'amour de Dieu.*

*Et ce grand général qui forçait des provinces
Comme on gaule des noix avec un grand épieu
N'était dans les honneurs, et dans les jeux des princes,
Qu'une humble enfant perdue en son amour de Dieu.*

*Et ce grand général qui reprit son royaume
Comme on reprend le ciel, et c'est de vive force
Etait dans la cuirasse et sous la dure écorce
Comme un tendre froment dans la paille et le chaume.*

Charles Péguy (Extrait d'Ève)

Histoire des Églises d'Orient

I - Les Églises de rite alexandrin

A - L'Église copte

1 - Histoire (voir le n°151)

2 - Liturgie

Les églises coptes et leurs sanctuaires sont, en général, simples et dénudés. L'autel est carré. Mais l'iconostase (la cloison de bois ou de pierre, qui sépare le célébrant et les ministres sacrés d'avec le reste du peuple) est, elle, beaucoup plus ornée par des icônes. En général, elle est représentée ainsi :

- En haut, au milieu est représentée la Cène et la Crucifixion par-dessus, rappelant ainsi l'origine de la messe et de la communion.
- En bas, au milieu, la sainte Vierge, par qui Notre-Seigneur est venu.
- Sur la droite est représenté le baptême de Notre-Seigneur, rappelant notre incorporation au Christ.
- Toujours sur la droite, saint Michel Archange, rappelant la puissante intercession auprès de Dieu, étant le chef des armées célestes.
- Sur la gauche, la Sainte Vierge et l'épisode de l'Annonciation, rappelant le commencement du salut du genre humain.



Iconostase copte

Le baptême copte se déroule dans une longue cérémonie, durant laquelle le prêtre prépare et bénit l'eau baptismale dans un grand baptistère profond. Puis, il baptise l'enfant par une triple immersion complète, c'est-à-dire qu'il le plonge totalement trois fois de suite en prononçant les paroles du baptême. Enfin, toujours dans la même cérémonie, il lui donne le sacrement de confirmation.

Pour ce qui est de la messe copte, voici quelques singularités :

1. Les coptes utilisaient autrefois des hosties en pain fermenté sur lequel il y a l'empreinte d'un grand carré central (représentant la part du Christ, appelé *Spondicon*) et, autour, douze autres carrés (celle des

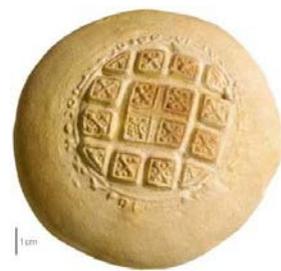
apôtres). Sur chaque carré, il y a une croix, donnant ainsi treize croix sur l'hostie.

Elle est ensuite rompue, lors

de la Fraction, pour laisser

une part au prêtre, et les autres pour les fidèles. Mais, aujourd'hui, on utilise rarement cette hostie (pour les solennités). Les coptes catholiques ont préféré l'hostie latine, sans levain, qu'ils divisent en treize parts (ou, pour plus de commodités, en cinq).

2. Pour la messe, le prêtre est revêtu d'un amict, d'une aube, d'une ceinture plate (de la couleur de l'ornement) de deux manipules en forme de manchettes, d'une étole d'un seul pan (surmonté de trois croix), et d'une chape.
3. Le corporal copte est fait du même tissu que l'ornement sacerdotal.
4. Pour la plupart des oraisons et bénédictions, le prêtre tient une croix dans sa main droite.
5. Durant cinq prières, le prêtre tient, sur ses mains étendues, des voiles symbolisant son état de grâce et sa pureté.
6. La messe copte commence par une adoration du prêtre devant l'iconostase (à genoux et incliné profondément). Il monte ensuite à l'autel.
7. Après les prières préparatoires, le lavement des mains et quelques bénédictions, le prêtre offre le pain et l'enveloppe dans un voile, la présente au peuple et fait une procession autour de l'autel. Le servant précède le prêtre en portant le vin et un cierge. De retour à l'autel, le prêtre bénit les saintes offrandes.
8. Après la consécration et l'invocation du Saint-Esprit (Épiclèse), le prêtre fait une ostension en montrant de la main gauche la patène supportant le précieux Corps, et bénit le peuple de la main droite avec un voile et une croix : c'est la bénédiction des saintes offrandes.
9. Avant la fraction, le prêtre fait une première consignation : ayant délicatement trempé son doigt dans le calice, il fait un signe de croix sur l'hostie.
10. La fraction divise l'hostie en treize (ou en cinq), laissant le carré central (*Spondicon*) intact. Celui-ci est ensuite trempé dans le précieux Sang, puis touche les autres parcelles de l'hostie, signifiant ainsi l'union du Corps et du Sang : c'est la deuxième consignation.
11. À la communion, le prêtre baise dévotement l'hostie avant de la recevoir.
12. Pour la communion des fidèles, les hosties sont légèrement trempées dans le calice.
13. Hormis la consécration, la langue employée est l'arabe. Mais, parfois, pour ce qui est familier à tous, la langue est le copte.



Abbé Daniel Sabur

Chronique des chapelles

Au cours du mois de janvier, comme vous avez pu le constater, des travaux importants et indispensables ont été effectués sur le bâtiment de l'ADECOR. En effet, les tuiles devenaient poreuses, ce qui risquait d'endommager gravement la charpente. Toute la toiture a, en conséquence, été entièrement refaite.

Samedi 20 janvier, à Conflans, nombreux étaient les fidèles présents à la veillée de prière réparatrice devant le Saint-Sacrement exposé contre les crimes abominables de l'avortement et les projets de lois mortifères.



les 2 et 3 février, à Zaitzkofen, Mgr Bernard Tissier de Mallerais a procédé à la tonsure et conféré les premiers ordres mineurs à 11 séminaristes, dont M. l'abbé Pierre-Louis Hennequin.

Samedi 24 février, à Ecône, tonsure et premiers ordres mineurs sont conférés par Mgr Alfonso de Galarreta à 9 séminaristes, dont M. l'abbé Charles Fontaine.

Dimanche 4 mars, journée de récollection durant laquelle M. le Prieur présente l'œuvre de la Milice de l'Immaculée. L'après-midi, 9 fidèles s'y engageront, et d'autres ont demandé de le faire plus tard.



Dimanche 11 mars : Comme chaque année depuis 2006, le Pèlerinage auprès de la Sainte Tunique d'Argenteuil a eu lieu avec procession dans les rues jusqu'à la Basilique, suivie du Chemin de Croix et de la vénération de la relique. C'est certainement un bon moyen pendant le Carême pour faire contempler la Passion de Notre-Seigneur.

Dimanche 25 mars : Bénédiction des rameaux à Conflans à l'extérieur, suivie de la procession et de la Messe. C'est l'ouverture de la Semaine Sainte et les cérémonies du Triduum pascal ont été suivies par beaucoup de fidèles.



Dimanche 8 avril : En raison de leurs vacances, les séminaristes sont présents et nous offrent une messe solennelle. L'abbé Deletoille, diacre, assure la prédication de ce dimanche.

CARNET

Baptêmes :

Alice Gréard, le 21 janvier
Louise Vannier, le 4 février
Viviane Mayaud, le 17 mars
Maxence Roudergues, le 1^{er} avril
Edouard Geniès, le 7 avril



Chapelle Sainte-Honorine

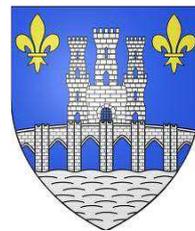
66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
(face au parking de la mairie)

Tel. 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr

Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site internet : « conflans-pontoise.e-catho.com »



Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint-Mathias

Dimanche : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.
10h30 Messe (rit chaldéen).

Mercredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte-Honorine

Dimanche : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.

Jedi : 8h30 Messe.

Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(1^{er} samedi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine : 01 34 90 15 40

adresse électronique : louismarie.berthe@gmail.com

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean : 01 30 33 58 07

Une permanence est assurée le vendredi et le samedi (*uniquement sur rendez-vous*).



Quelques dates à retenir :

19, 20 et 21 mai : Pèlerinage de Pentecôte.

27 mai : Communions solennelles.

3 juin : Fête-Dieu.

9 juin : Confirmations à Conflans.

17 juin : Premières communions.

29 juin : Ordinations au sacerdoce et au diaconat à Ecône.

8 juillet : Première Messe de M. l'abbé Benoît Delétoile à Conflans.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

Avril : L'extirpation des hérésies.

Mai : L'accomplissement par le Pape des demandes
de Notre Dame de Fatima.

Juin : En réparation des outrages et sacrilèges contre la Sainte Eucharistie.

Juillet : pour la paix dans le monde par Notre Dame du Rosaire.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Avril : La famille catholique, foyer de sainteté.

Mai : L'expansion dans le monde de la dévotion au C.I.M.

Juin : L'esprit de sacrifice chez les prêtres.

Juillet : Les vocations sacerdotales et religieuses.

Août : Réparer les blasphèmes contre le C.I.M.